

LVEF
Société à responsabilité limitée au capital de 2 643 480 € dont le siège est à
SAINT JOSEPH (42800), 3 chemin du Puits Mélanie. En cours
d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de SAINT-
ETIENNE

Entre les soussignés

Monsieur Eric MISSONNIER, dirigeant de société, demeurant à SAINT JOSEPH (42800), 3 chemin du Puits Mélanie.

Né à CRAPONNE SUR ARZON (43500), le 8 octobre 1967.

Célibataire.

N'étant pas engagé dans les liens d'un pacte civil de solidarité régi par les articles 515-1 et suivants du Code civil.

De nationalité française.

Résidant en France.

Agissant :

- Au nom et pour le compte de la société LVEF , à responsabilité limitée au capital de 2 643 480 € dont le siège est à SAINT JOSEPH (42800), 3 chemin du Puits Mélanie. En cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de SAINT-ETIENNE.

Ci-après dénommée “ **LA SOCIETE bénéficiaire** ”

- Et en leur nom personnel en qualité d'apporteur et ci-après dénommés à cet effet “ **LE ou LES APPOORTEUR(S)** ”

Et en présence de :

- 1) La société dénommée **2B CLIM** Société par actions simplifiée au capital de 12 000 Euros dont le siège est situé 49 rue des Brosses - 69780 MIONS et

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 480 990 142.

Ci-après dénommée aux présentes

“ LA SOCIETE dont les titres sont apportés ”

Et représentée par Monsieur Eric MISSONNIER agissant en qualité de président de la société 2B CLIM dont les titres sont apportés.

LESQUELS ONT PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

APPORT EN NATURE DE TITRES SOCIAUX

L'APPORTEUR fait apport, en s'obligeant aux garanties ordinaires et de droit en pareille matière et notamment sous celles énoncées aux présentes, aux **SOCIETES**, qui acceptent, les biens ci-après désignés :

DESIGNATION DES BIENS APPORTES

- Monsieur Eric MISSONNIER fait apport à titre pur et simple de 840 titres de la société 2B CLIM ci-dessous plus amplement dénommée.

Fiche signalétique de la société dénommée « 2B CLIM »

Forme : société par actions simplifiée inscrite au R.C.S de LYON sous le numéro 480 990 142.

Objet : « La Société a pour objet en France comme à l'étranger:

- toutes prestations, ventes, installations, travaux et opérations liées à la climatisation, le chauffage, le traitement de l'air, et la ventilation,
- tous travaux d'électricité et de plomberie,
- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

. »

Dénomination : « 2B CLIM »

Siège social : 49 RUE DES BROSSES 69780 MIONS

Durée : 50 années à compter de l'immatriculation de la société.

Administration : Monsieur Eric MISSIONNIER est Président de la Société.

Capital social : Le capital social reste fixé à la somme de 12 000 € divisé en 1 200 actions, intégralement libérée, d'une valeur nominale de 10 € chacune et réparti comme suit :

- Monsieur Eric MISSIONNIER : 1 199 actions
- Madame Veronique MARECHAL : 1 action

Apport pur et simple effectué par Monsieur Eric MISSIONNIER

Monsieur Eric MISSIONNIER fait apport, en s'obligeant aux garanties ordinaires et de droit en pareille matière et notamment sous celles énoncées aux présentes, à la société bénéficiaire, des 840 actions qu'il détient dans le capital de la société 2B CLIM pour une valeur de DEUX MILLIONS SIX CENT QUARANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGTS EUROS (2.643.480,00 €)

Le tout conformément à l'évaluation retenue dans le rapport du commissaire aux apports déposé au greffe du Tribunal de commerce de SAINT ETIENNE conformément à l'article R.123-107 du code de commerce.

TOTAL DES APPORTS

La valeur totale des apports est de : DEUX MILLIONS SIX CENT QUARANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGTS EUROS (2.643.480,00 €)

REMUNERATION DES APPORTS

D'un commun accord entre les apporteurs, les présents apports sont consentis et acceptés moyennant l'attribution :

- à Monsieur Eric MISSIONNIER de 2 643 480 actions de la société bénéficiaire.

CAPITAL

Le capital social de la société bénéficiaire est fixé à la somme de : DEUX MILLIONS SIX CENT QUARANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGTS EUROS (2.643.480,00 €).

Il est divisé en 2 643 480 actions de UN euro (1 €) chacune, entièrement libérées et attribuées comme suit :

Associé	Nombre d'actions
Monsieur Eric MISSONNIER	2 643 480

FISCALITE

Apport a titre pur et simple effectué par Monsieur MISSONNIER

Droit d'enregistrement :

La société bénéficiaire de l'apport est soumise à l'impôt sur les sociétés.

Le présent apport est exonéré en application de l'article 810 bis du code général des impôts.

Plus-value :

L'apporteur contrôle la société bénéficiaire des apports avec son groupe familial à l'issue de l'apport.

Il bénéficie de plein droit du régime de report prévu à l'article 150-0 B ter du Code général des impôts.

A cet effet, les parties rappellent expressément les dispositions de l'article 41 quatervicies du code général des impôts au regard des obligations déclaratives à accomplir :

« 1. Le contribuable qui réalise une opération relevant du champ d'application du régime du report d'imposition prévu à l'article 150-0 B ter du code général des impôts mentionne distinctement sur la déclaration spéciale des plus-values prévue à l'article 74-0 F de l'annexe 2 au présent code le montant de la plus-value réalisée au titre de cette opération ainsi que les éléments nécessaires à sa détermination.

Le contribuable mentionne en outre les informations suivantes :

a) La date de l'opération d'apport ;

b) La dénomination et l'adresse du siège social ou du principal établissement de la société bénéficiaire de l'apport et, le cas échéant, de la société ou du groupement interposé qui a réalisé l'apport de titres ;

c) La nature juridique des droits apportés ;

d) Le nombre de titres apportés ainsi que leur valeur réelle unitaire à la date de l'apport ;

e) Le nombre de titres reçus ainsi que leur valeur nominale et leur valeur réelle unitaire à la date de l'apport ;

f) La valeur globale des titres apportés à la date de l'apport ;

g) La valeur unitaire et la valeur globale d'acquisition des titres apportés ;

h) Le cas échéant, le montant de la soulte reçue immédiatement imposable ou de la soulte versée, ainsi que celui de la plus-value d'apport dont l'imposition est reportée.

2. Le contribuable fournit, dans un délai de trente jours à compter de la demande de l'administration, une attestation émise lors de l'apport par la société bénéficiaire de cet apport précisant qu'elle est informée que les titres qui lui ont été apportés sont grevés d'une plus-value en report d'imposition en application de l'article 150-0 B ter précité. »

FRAIS, FORMALITES

Tous les frais, droits et formalités des présentes seront supportés par la société bénéficiaire de l'apport, ainsi que son représentant l'y oblige. Les Parties donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent traité pour remplir toutes formalités de droit.

DECLARATIONS DES PARTIES SUR LEUR CAPACITE

Les parties, et le cas échéant leurs représentants, attestent que rien ne peut limiter leur capacité pour l'exécution des engagements qu'elles prennent aux présentes, et elles déclarent notamment :

- Que leurs caractéristiques indiquées en tête des présentes telles que nationalité, domicile, siège, état-civil, capital, numéro d'immatriculation, sont exactes.

- Qu'elles ne sont pas en état de cessation de paiement, de redressement ou liquidation judiciaire.

- Qu'elles ne sont concernées, en ce qui concerne les personnes physiques :

. Par aucune des mesures de protection légale des incapables sauf, le cas échéant, ce qui peut être spécifié aux présentes pour le cas où l'une d'entre elles

ferait l'objet d'une telle mesure.

. Par aucune des dispositions de la loi n°89-1010 du 31 décembre 1989 sur le règlement amiable et le redressement judiciaire civil et notamment par le règlement des situations de surendettement.


- Qu'elles ne sont concernées, en ce qui concerne les personnes morales :

. Par aucune demande en nullité ou dissolution.

Fait à ORLEANS

le 06.01.2025

Signature :

<p>Monsieur Eric MISSONNIER <i>Agissant en son nom pour le nom et pour le compte de la société bénéficiaire de l'apport pour le compte de la société apportée</i></p>	<p><i>Eric MISSONNIER</i></p> <p>✓ Certified by  yousign</p>
---	---

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: DD7855D3-3803-4306-9149-376480524959
 Objet: LVEF - Constitution
 Enveloppe source:
 Nombre de pages du document: 17 Signatures: 4
 Nombre de pages du certificat: 5 Paraphe: 13
 Signature dirigée: Activé
 Horodatage de l'enveloppe: Activé
 Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris

État: Complétée
 Émetteur de l'enveloppe:
 Séverine VALENT
 165 boulevard d'Haussonville
 NANCY, Meurthe et Moselle 54000
 s.valent@acd.fr
 Adresse IP: 62.102.235.146

Suivi du dossier

État: Original Titulaire: Séverine VALENT Emplacement: DocuSign
 27/12/2024 16:46:54 s.valent@acd.fr

Événements de signataire

Eric Missonnier
 e.missonnier@2bclim.com
 Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Signature

DocuSigned by:

 Eric Missonnier
 E8CB035BB5E14FB...

Horodatage

Envoyée: 27/12/2024 17:16:26
 Consultée: 06/01/2025 07:48:15
 Signée: 06/01/2025 07:48:59

Sélection d'une signature : Style présélectionné
 En utilisant l'adresse IP: 82.66.42.52

Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 03/12/2024 16:16:46
 ID: 43e6aeda-cdbc-484b-97fc-30a143e751ee

Événements de signataire en personne Signature

Horodatage

Événements de livraison à l'éditeur

État

Horodatage

Événements de livraison à l'agent

État

Horodatage

Événements de livraison intermédiaire État

Horodatage

Événements de livraison certifiée

État

Horodatage

Événements de copie carbone

État

Horodatage

Séverine VALENT
 s.valent@acd.fr
 Avocat Associé

Copié

Envoyée: 27/12/2024 17:16:26

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offerte par DocuSign

Événements de témoins

Signature

Horodatage

Événements notariaux

Signature

Horodatage

Récapitulatif des événements de l'enveloppe

État

Horodatages

Enveloppe envoyée
 Livraison certifiée

Haché/crypté
 Sécurité vérifiée

27/12/2024 17:16:26
 06/01/2025 07:48:15

Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
Signature complétée	Sécurité vérifiée	06/01/2025 07:48:59
Complétée	Sécurité vérifiée	06/01/2025 07:48:59

Événements de paiement	État	Horodatages
------------------------	------	-------------

Divulgateion relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques

ELECTRONIC RECORD AND SIGNATURE DISCLOSURE

From time to time, ACD Avocats (we, us or Company) may be required by law to provide to you certain written notices or disclosures. Described below are the terms and conditions for providing to you such notices and disclosures electronically through the DocuSign system. Please read the information below carefully and thoroughly, and if you can access this information electronically to your satisfaction and agree to this Electronic Record and Signature Disclosure (ERSD), please confirm your agreement by selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

Getting paper copies

At any time, you may request from us a paper copy of any record provided or made available electronically to you by us. You will have the ability to download and print documents we send to you through the DocuSign system during and immediately after the signing session and, if you elect to create a DocuSign account, you may access the documents for a limited period of time (usually 30 days) after such documents are first sent to you. After such time, if you wish for us to send you paper copies of any such documents from our office to you, you will be charged a \$0.00 per-page fee. You may request delivery of such paper copies from us by following the procedure described below.

Withdrawing your consent

If you decide to receive notices and disclosures from us electronically, you may at any time change your mind and tell us that thereafter you want to receive required notices and disclosures only in paper format. How you must inform us of your decision to receive future notices and disclosure in paper format and withdraw your consent to receive notices and disclosures electronically is described below.

Consequences of changing your mind

If you elect to receive required notices and disclosures only in paper format, it will slow the speed at which we can complete certain steps in transactions with you and delivering services to you because we will need first to send the required notices or disclosures to you in paper format, and then wait until we receive back from you your acknowledgment of your receipt of such paper notices or disclosures. Further, you will no longer be able to use the DocuSign system to receive required notices and consents electronically from us or to sign electronically documents from us.

All notices and disclosures will be sent to you electronically

Unless you tell us otherwise in accordance with the procedures described herein, we will provide electronically to you through the DocuSign system all required notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you during the course of our relationship with you. To reduce the chance of you inadvertently not receiving any notice or disclosure, we prefer to provide all of the required notices and disclosures to you by the same method and to the same address that you have given us. Thus, you can receive all the disclosures and notices electronically or in paper format through the paper mail delivery system. If you do not agree with this process, please let us know as described below. Please also see the paragraph immediately above that describes the consequences of your electing not to receive delivery of the notices and disclosures electronically from us.

How to contact ACD Avocats:

You may contact us to let us know of your changes as to how we may contact you electronically, to request paper copies of certain information from us, and to withdraw your prior consent to receive notices and disclosures electronically as follows:

To contact us by email send messages to: m.munin@acd.fr

To advise ACD Avocats of your new email address

To let us know of a change in your email address where we should send notices and disclosures electronically to you, you must send an email message to us at m.munin@acd.fr and in the body of such request you must state: your previous email address, your new email address. We do not require any other information from you to change your email address.

If you created a DocuSign account, you may update it with your new email address through your account preferences.

To request paper copies from ACD Avocats

To request delivery from us of paper copies of the notices and disclosures previously provided by us to you electronically, you must send us an email to m.munin@acd.fr and in the body of such request you must state your email address, full name, mailing address, and telephone number. We will bill you for any fees at that time, if any.

To withdraw your consent with ACD Avocats

To inform us that you no longer wish to receive future notices and disclosures in electronic format you may:

- i. decline to sign a document from within your signing session, and on the subsequent page, select the check-box indicating you wish to withdraw your consent, or you may;
- ii. send us an email to m.munin@acd.fr and in the body of such request you must state your email, full name, mailing address, and telephone number. We do not need any other information from you to withdraw consent.. The consequences of your withdrawing consent for online documents will be that transactions may take a longer time to process..

Required hardware and software

The minimum system requirements for using the DocuSign system may change over time. The current system requirements are found here: <https://support.docusign.com/guides/signer-guide-signing-system-requirements>.

Acknowledging your access and consent to receive and sign documents electronically

To confirm to us that you can access this information electronically, which will be similar to other electronic notices and disclosures that we will provide to you, please confirm that you have read this ERSD, and (i) that you are able to print on paper or electronically save this ERSD for your future reference and access; or (ii) that you are able to email this ERSD to an email address where you will be able to print on paper or save it for your future reference and access. Further, if you consent to receiving notices and disclosures exclusively in electronic format as described herein, then select the check-box next to ‘I agree to use electronic records and signatures’ before clicking ‘CONTINUE’ within the DocuSign system.

By selecting the check-box next to ‘I agree to use electronic records and signatures’, you confirm that:

- You can access and read this Electronic Record and Signature Disclosure; and
- You can print on paper this Electronic Record and Signature Disclosure, or save or send this Electronic Record and Disclosure to a location where you can print it, for future reference and access; and
- Until or unless you notify ACD Avocats as described above, you consent to receive exclusively through electronic means all notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you by ACD Avocats during the course of your relationship with ACD Avocats.